

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES

Séance du mercredi 24 juin 2020

Délibération N°2020-06-13



Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt
En exercice : 16	Le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente minutes
Délégués présents : 7	Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle communale de Vanzy, sous la présidence de Monsieur Christian BUNZ
Suppléants (avec voix) : 0	
Pouvoirs : 3	
Titulaires excusés : 0	
Titulaires absents : 6	
Votes exprimés : 10	Date de convocation et d'affichage : 17 juin 2020
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Aurélien GLANDUT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur François RICHER.	
Délégués suppléants : RAS	
DELEGUES EXCUSES : Monsieur Sylvain BLONDON (pouvoir à Monsieur Aurélien GLANDUT), Monsieur Henri CHAUMONTET (pouvoir à Monsieur Jean-Louis VIDAL), Monsieur Frank GIBONI (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ).	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur Jean DOUE, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.	

OBJET : EVOLUTION DES FONCTIONS D'ASSISTANT(E) DE GESTION SE TRADUISANT PAR LA SUPPRESSION DU POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL ET LA CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER A TEMPS NON COMPLET (24,5H HEBDOMADAIRES) - CADRES D'EMPLOIS : ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL OU REDACTEUR

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, transposable aux contractuels,
- VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.
- VU la délibération n°2013-11-03 du 13 novembre 2013 portant création d'un poste d'assistant-e de gestion à temps non complet // 17,5H // pour une durée de 1 an,
- VU la délibération n°2014-10-01 du 24 octobre 2013 portant //suppression du poste d'assistante de gestion à temps non complet // 17,5H //, création d'un poste d'un poste d'assistant-e de gestion à temps non complet 25/35^{ème} pour la durée du Contrat de Rivières,
- VU la délibération n° 2016-11-09 du 18 novembre 2016 portant modalités de reconduction du poste d'assistant-e de gestion permanent à temps non complet 25/35^{ème},

- VU la délibération n° 2018-07-03 du 2 juillet 2018 portant modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'assistant-e de gestion // *suppression du poste à temps non complet pour la création d'un poste à temps complet* //.

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (Paritaire).

Le Président présente le contexte et propose à l'assemblée délibérante :

Pour répondre à l'activité présente et future du Syndicat, et aux constats de sous-effectif fait par le Sous-Préfet (21-02-2019) ainsi que les financeurs, l'assemblée délibérante a souhaité que soit réalisé en régie en début d'année 2020, une étude visant à quantifier les besoins en ressources humaines par rapport aux missions actuelles et futures.

Les résultats de cette étude ont été présentés en séance le 13 février 2020.

Au regard des résultats de cette étude, le Président indique que les missions rattachées au poste de l'assistante de gestion ne peuvent plus être assurées par cette seule personne aux motifs :

- Du souhait de l'agent de revenir à son temps de travail initial 70% soit 24,5H (l'agent est informé qu'il ne relèvera plus du régime CNRACL mais du régime IRCANTEC-fonctionnaire titulaire sur poste de moins de 28h hebdomadaire),
- De l'accroissement du volume d'activité en lien avec le déploiement des actions du Contrat de Rivières au cours des dernières années et dans le futur de la transformation du syndicat en structure labellisée de type Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) etc.,
- De l'émergence de nouvelles missions dévolues au pôle comptable et financier (missions dites transversales notamment intégration du pilotage et de la coordination du Contrat de Territoire d'Espaces Naturel Sensibles (CTENS) n°2 Plateau des Bornes (2020-2024) etc.

Le Président propose la suppression du poste d'assistant(e) de gestion à temps complet et la création d'un poste permanent de responsable administratif et financier à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 24,5h équivalent à 0,70 ETP. Ce poste sera rattaché aux cadres d'emplois d'adjoint administratif territorial de la catégorie C ou de rédacteur de la catégorie B. La permanence de ce poste se justifie par le type de missions à caractère durable que le-a comptable remplira.

Nature de la fonction : responsable administratif et financier

Cadre d'emploi : cadre d'emploi adjoint administratif territorial (catégorie B) ou de rédacteur (catégorie B)

Grade : adjoint administratif ou rédacteur tout grade

Motif et missions :

GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE DU SYNDICAT :

- Elaborer le budget en lien avec la chargée de mission,
- Suivre et exécuter le budget (saisie et émission des titres de recettes et des mandats de paiements, relation avec la Trésorerie et l'Ordonnateur...) majoritairement sur la partie technique autre que le fonctionnement de la structure,
- Elaborer les opérations de fin d'exercices (établissement du compte administratif, engagement et rattachement de charges, amortissements, gestion de l'état de l'actif...),
- Centraliser les bons de commande et les engager dans la comptabilité.
- Préparer les commissions comptables et financières des instances décisionnelles, en lien avec la chargée de mission,
- Suivre et gérer les emprunts,
- Suivre et gérer la trésorerie,
- Suivre et exécuter administrativement les marchés publics, en lien avec la chargée de mission et les techniciens,
- Suivre et exécuter administrativement les dossiers d'aides financières, en lien avec la chargée de mission et les techniciens,
- Gérer et suivre financièrement les conventions signées avec les partenaires,
- Etablir les bilans financiers relatifs aux opérations mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Rivières ou tout autre contrat, en lien avec la chargée de mission,
- Fournir tout élément chiffré contribuant à une analyse financière type bilan ou prospective,
- Participation au contrôle des données financières lors d'études externalisées ou participation à l'écriture chiffrée des différents contrats et/ou convention

RESSOURCES HUMAINES :

- Assurer le suivi de carrière en lien avec le Centre De Gestion de la Haute-Savoie
- Gestion des contrats de travail et arrêtés en lien avec la carrière des agents
- Soutien à l'établissement des documents sociaux de fin d'année et bilan social (CDG)

PARTICIPATION AUX MISSIONS TRANSVERSALES DE LA COLLECTIVITE :

Réunion d'équipe, contenu technique en vue des assemblées délibérante, contribution aux documents de communication, soutien aux actions des collègues, participation à des évènements locaux,

Niveau de recrutement / expérience : minimum BAC +2 avec une spécialité dans le domaine de comptabilité et de la gestion. Expérience minimum 5 ans souhaitée.

Rémunération : selon expérience et selon la grille de la fonction publique territoriale des filières administratives des catégories B et C

Entendu l'exposé du Président, le **Comité Syndical** à l'**unanimité** :

- **DECIDE** la suppression du poste d'assistant(e) de gestion à temps complet et la création d'un poste permanent de responsable administratif et financier à **temps non complet** d'une **durée hebdomadaire de 24,5h** équivalent à 0,70 ETP à compter du 7 septembre 2020. Ce poste sera rattaché **aux cadres d'emplois d'adjoint administratif territorial de la catégorie C ou de rédacteur de la catégorie B**. Les missions rattachées à ce poste concerneront :

- **GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE DU SYNDICAT**

- RESSOURCES HUMAINES
- PARTICIPATION AUX MISSIONS TRANSVERSALES DE LA COLLECTIVITE

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier au minimum d'un niveau BAC +2 avec une spécialité dans le domaine de comptabilité et de la gestion et d'une expérience de minimum 5 ans souhaitée. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et percevra le supplément familial de traitement, ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

En fonction des critères d'éligibilité des financeurs, le SMECRU pourra solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Ainsi fait et acceptés les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture de St. Julien en Genevois le _____ Et de sa publication le _____
--



Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian BUNZ



**ETAT DES EMPLOIS ET DE L'EFFECTIF DU Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat Rivières des Usées
au 13 juillet 2020**

EMPLOIS										EFFECTIFS		
Date de délibération portant création	N° délibération	Permanent/Non permanent	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position		
29/04/2009	2009-04-01	Permanent	Chargée de mission (Directrice de structure)	35h	Techn	A	Ingénieur	Ingénieur	non tit.	en activité		
24/10/2014	2014-10-01	Permanent	Assistante de gestion	35h	Adm	C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Territorial	Titulaire	En activité jusqu'au 06/09/2020 Modification ci-dessous		
08/02/2018	2018-02-01	Permanent	Technicien de rivières	35h	Techn	B	Technicien Territorial	Technicien	Non tit.	En activité		
06/12/2018	2018-12-01	Permanent	Chargé de projets (Technicien zones humides)	35h	Techn	B	Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	Titulaire	En activité		
21/02/2020	2020-02-04	Permanent	Technicien « observatoires et gestion quantitative de la ressource en eau »	35h	Techn	B	Technicien, Technicien principal 1 ^{ère} classe, Technicien Principal 2 ^{ème} classe	Technicien	Non tit.	En activité		
21/02/2020	2020-02-05	Permanent	Technicien « CTENS Plateau des Bornes, animation/concertation/communication territoriales »	35h	Techn	B	Technicien, Technicien principal 1 ^{ère} classe, Technicien Principal 2 ^{ème} classe	Technicien	Non tit.	En activité		
24/06/2020	2020-06-13	Permanent	Responsable administratif et financier	24,5h	Admi	B/C	Rédacteur Adjoint Administratif	Poste à pourvoir au 7 septembre 2020	Non tit.	En activité		
24/06/2020	2020-06-14	Permanent	Assistante de gestion	17,5h	Admi	C	Adjoint Administratif	Poste à pourvoir à compter du 7 septembre 2020	Non tit.	En activité		

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE
 Bureau de l'Organisation Administrative
20 JUL. 2020
ARRIVÉE 4

